

QUÉBEC

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le Québec entame plusieurs actions concrètes en vue de faciliter aux communautés culturelles et aux nouveaux immigrants l'intégration à l'emploi

Les actions entreprises par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles auront permis :

La signature de 2 ententes avec le gouvernement fédéral permettant aux étudiants étrangers de travailler hors campus durant leurs études et jusqu'à deux ans après l'obtention de leur diplôme afin de leur permettre de faire les démarches d'immigration.

La négociation de plusieurs ententes avec les ordres professionnels afin de favoriser l'accès aux professions réglementées;

L'admission de 207 médecins en résidence depuis 2003 dont 65 en 2006 comparativement à 5 par année sous le précédent gouvernement;

Un taux de réussite de 62,5% aux examens de sciences cliniques médicales du Collège des Méde-

cins comparativement à 30,2%, rendu possible grâce aux actions de notre gouvernement;

De faire de la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger une priorité;

La création du programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME);

La réalisation d'ententes avec les Chambres de commerce de Montréal et de Québec afin de faire mieux connaître les compétences de la main d'œuvre issue des communautés culturelles;

Une entente avec la Fédération des Chambres de commerce axée sur la sensibilisation et la mise en valeur de la main-d'œuvre immigrante auprès des entreprises du Québec;

La création du guide « Apprendre le Québec » remis aux nouveaux immigrants sélectionnés dans leur pays d'origine, afin de les sensibiliser à la réalité québé-

coise pour qu'ils puissent entreprendre les démarches nécessaires à leur intégration en toute connaissance de cause;

5 ententes avec les villes et 5 ententes avec les CRE afin que chacune des régions du Québec développent les outils nécessaires à l'accueil et à l'intégration des nouveaux québécois;

8 plans d'actions signés et mis en place sous notre gouvernement;

La création de Tables de concertation : la table Maghreb, la table bangladaise et la table latino-américaine, outils essentiels à une meilleure identification des besoins et des enjeux qui touchent ces communautés;

Depuis le 8 septembre 2006, l'enseignement aux nouveaux policiers de Nicolet des conséquences du profilage racial et les enjeux de cette problématique;

La mise sur pied de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui vise à favoriser le

dialogue interculturel et à favoriser le rapprochement entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines;

Annnonce de trois mesures contenues dans le rapport de la consultation sur la pleine participation des communautés noires dirigée par la député de Nelligan, Yolande James et avec l'aide de trois autres parlementaires : Tony Tomassi, député de Lafontaine, Éric Mercier, député de Charlesbourg et André Gabias, député de Trois-Rivières.

Le Gouvernement du Québec se dotera par ailleurs d'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination. La deuxième mesure est relative à la mobilisation des entreprises du Québec autour de l'enjeu de la diversité culturelle. Et enfin, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sera chargé de mettre sur pied un chantier économique.

Communiqué du MICC

Lise Thériault, a annoncé le 6 avril dernier que le gouvernement du Québec se dotera d'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination. « Nous entendons soumettre prochainement cet enjeu à tous les citoyens du Québec qui seront invités à prendre part à un large débat public sur ces questions » a déclaré la ministre alors qu'elle faisait connaître les premières mesures qui seront dès maintenant mises de l'avant par le gouvernement du Québec à la suite des recommandations du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.

Une deuxième mesure, relative à la mobilisation des entreprises du Québec autour de l'enjeu de la diversité ethnoculturelle, visera à regrouper des chefs de file du secteur des affaires pour promouvoir la diversité ethnoculturelle et son importance pour le développement économique du Québec.

Enfin, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sera chargé de mettre sur pied, dès maintenant, un chantier économique afin de déterminer les moyens d'action qui pourraient mieux soutenir l'entrepreneuriat au sein des communautés noires.

Dans l'ensemble des recommanda-

tions émises par les membres du Groupe de travail, la lutte contre le racisme et la discrimination ressort comme un enjeu déterminant pour les Québécois issus des communau-

Recommandations du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires

tés noires et a été mentionnée dans la majorité des séances de consultation.

« Malgré tous les progrès réalisés depuis les dernières décennies, les préjugés et la discrimination entravent encore l'épanouissement de nos concitoyens issus des communautés noires, a déclaré la ministre Lise Thériault. Il revient au gouvernement du Québec d'assumer un leadership fort et de jouer un rôle de précurseur en ce domaine, parallèlement à l'effort de mobilisation des entreprises et au soutien qui sera apporté à l'entrepreneuriat au sein des communautés noires. »

Des enjeux particuliers

Une bonne partie des Québécois des communautés noires, dont plus de 60 % ont moins de 35 ans, sont nés

ici et y sont établis depuis plus d'une génération. Cependant, des difficultés particulières empêchent un trop grand nombre d'entre eux d'accéder aux postes qu'ils convoitent ou

de bâtir une entreprise à la mesure de leurs rêves et de leurs ambitions. Ces difficultés freinent la réussite scolaire des jeunes et handicapent leur avenir, limitent leur représentativité au sein des postes décisionnels, et la vision qu'ils pourraient y insuffler, ou les exposent encore trop souvent à des comportements ou à des attitudes discriminatoires.

Pour la présidente du Groupe de travail, Mme Yolande James, « les interventions très pertinentes que nous avons entendues des citoyens et des organismes ont apporté un éclairage important sur la nature des enjeux vécus par les Québécois issus des communautés noires et nous ont permis de proposer des recommandations concrètes et réalisables à court, à moyen et à long termes. »

Processus de consultation

Au total, 275 organismes, institutions, citoyennes et citoyens, se sont inscrits aux séances de consultation tenues à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau. De plus, près de 37 mémoires ont été portés à l'attention du Groupe de travail à la suite de la publication du document de consultation en septembre dernier.

Cette démarche de consultation s'inscrit dans la foulée du Plan d'action gouvernemental 2004-2007 Des valeurs partagées, des intérêts communs, dont un des axes d'intervention est consacré à la promotion de l'ouverture à la diversité au sein de la société québécoise. Entre autres moyens, le Plan d'action propose d'établir des diagnostics sur les problématiques particulières vécues par les communautés culturelles présentes au Québec. Parmi celles-ci, il y a lieu de distinguer les enjeux qui concernent les Québécois issus des communautés noires dont les populations sont composées, à 41 %, de citoyens nés ici.

Outre la députée Yolande James, le Groupe de travail est composé de MM. Tony Tomassi, député de Lafontaine, André Gabias, député de Trois-Rivières, et Éric R. Mercier, député de Charlesbourg.

Communiqué du MICC